

Pétition à la Chambre des communes

Nous, soussignés, citoyens et résidents du Canada, voulons attirer l'attention de la Chambre des communes sur ce qui suit :

Attendu que, le 23 février, le gouvernement Trudeau a approuvé un amendement du Sénat au projet de loi C-7 qui permettrait aux Canadiens dont la maladie mentale est leur seule condition médicale à accéder à l'euthanasie. Cette extension entrerait automatiquement en vigueur deux ans après l'entrée en vigueur du projet de loi C-7;

Attendu que l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) a déclaré: «En tant qu'organisme axé sur le rétablissement, l'ACSM ne croit pas que les maladies mentales sont irréversibles. »;

Attendu que la suicidalité est souvent un symptôme de maladie mentale. Le suicide est la deuxième cause de décès en importance chez les Canadiens âgés de 10 à 19 ans;

Attendu que les experts légaux et médicaux sont profondément inquiets du fait que permettre aux Canadiens souffrant de dépression et d'autres maladies mentales d'avoir accès à l'aide médicale à mourir affaiblirait les efforts de prévention du suicide.

Par conséquent, nous, soussignés, demandons au gouvernement du Canada de prendre les mesures suivantes pour remédier à la situation:

1. Rejeter l'amendement du Sénat pour offrir aux personnes aux prises avec une maladie mentale l'option de l'aide à mourir.
2. Protéger les Canadiens aux prises avec une maladie mentale en facilitant le traitement et le rétablissement, et non la mort.

Name (please print):	Address (street, province, postal code):	Signature:	Phone #	Email:

SVP plier et sceller



Aucun
timbre
requis

Député Garnett Genuis
Chambre des communes
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0A6
